L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 8 NOVEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 27 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue Elysian Fields :

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville :

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS :

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Good.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de commodités et lumières électriques) partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 9 novembre
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 16 nov'bre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 23 novembre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine..........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
51 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 13 novembre, à 8 A. M. [illegible] ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON, Capt. Freeman.
[illegible] au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m.	No2 Fast mail 4:00p.m.
No3 Express 5:43p.m.	No 4 Express 8:00a.m.
No5 Baton Rouge accommodation, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR., à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets, 51 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, E. F. REYNOLDS, Agt. gén. p. pass. Commercial Agent.
S. W. HOW, A. M. COOKE, Agent-gén. p. pass. Ass. G. M. Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lne.

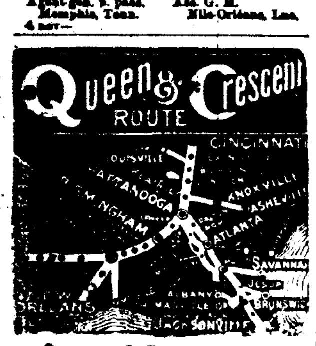

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 St-Charles et au dépôt, coin Prance et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lne.
D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.

Route du Sud entre Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

[illegible]

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

LEON QUEYROUZE,
"GROCERY" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
57 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année close le 31 décembre 1888.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie correcte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les crédits profits s'élevant à $20,315 96, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 38 rue du Camp

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888.

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende aussi de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST.	JNO. FITZPATRICK
T. PRUDHOMME.	PETER BLAISE.
C. TAYLOR GAUCHE.	E. R. STEWARD.
F. DOERR.	A. E. MAACSON.
JACOB SUMMER.	[illegible]
I. N. MARKS.	[illegible]
JNO. EVERETT.	[illegible]
OTTO THOMAN.	[illegible]
A. A. MAGINNIS.	GEO. ENTEMANN.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1888.

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet 1888) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de placer $64,416 72 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

[illegible]

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888.

[illegible]

Cet exposé est une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) F. DUERINGER, Président.
J. KAHRINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de compositions, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les versos; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera fermé, sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, les lauréats d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P.O. Box 725.

Mme E. HUREAU,

MODISTE FASHIONABLE,
No 182 RUE DU CANAL.
STYLE PARISIEN.
Nouveaux modèles de Cors. [illegible]

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Qu'il soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et se soumettent aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION) LIMITED". [illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits [illegible]

W. O. HART, notaire public.

GEORGE GUINAULT, Conservateur des hypothèques.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 7 novembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

FARINES.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

[illegible]

PROVISIONS.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

[illegible]

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines et comprenant 16 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire, du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.

Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc. Romans dramatiques, modèle des journaux [illegible]

A chaque numéro est joint un supplément hebdomadaire de douze colonnes, qui réunit le relevé les nouvelles [illegible]

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 15 francs. | Douze Mois, 30 francs.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens de langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. | Six Mois, FR. 30. | Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une maison à Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :

17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m. le dim.

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de révoquer la proclamation de quarantaine à partir du 1er novembre prochain [illegible] l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans :

Donc, je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 16me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 21me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.
26 oct—22

FEUILLETON.

No 31. Commencé le 4 octobre.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

TROISIÈME PARTIE.

La Revanche de Palmyre.

XIV

LES DEUX RIVALES.

(Suite.)

La vieille fille se tint un moment dans l'encadrement formé par les tentures relevées. Sa haute taille semblait plus rigide sous le manteau qui l'enveloppait étroitement. Son chapeau de crêpe (elle portait le deuil de la comtesse de Tourgéville, sa tante) donnait aux lignes du visage quelque chose de plus âpre encore. L'éclat extraordinaire des yeux fauves complétait cette illusion. Satisfaite, probablement, de son examen, Palmyre referma la porte, laissa retomber les tentures et s'avança lentement.

Les anciens antagonistes ont rôdé, l'un après l'autre, que certaines espèces de serpents sont douées d'un pouvoir fatal de domination sur les victimes dévolues à leur poison.

Quels que soient les efforts désespérés des victimes, elles viennent se livrer, palpitantes, aux replis hideux qui les étoufferont. L'œil glauque et phosphorescent de l'ennemi, trace le cercle magique dont il leur sera impossible de s'éloigner.

La malheureuse Cécile eût donné raison à cette fable. Sous le poids du regard de Palmyre, sa propre personnalité s'anéantissait. Elle devenait sans volonté, sans force. Elle se soutenait à peine et n'aurait pu, sa vie dût-elle en dépendre, prononcer une seule parole.

Un sourire ambigu plissait les lèvres de Mlle Fortin; sa main, aux doigts maigres et sans fin, relevait les bords du manteau par un geste analogue au mouvement des tentacules d'un poulpe.

Sa proie était là, devant elle. Par quel raffinement de cruauté prolongeait-elle l'agonie?

—Ne m'attendiez-vous donc pas? interrogea-t-elle.

Le silence de Cécile parut redoubler sa joie intérieure.

—Je vous avais promis de m'occuper seule des moyens d'assurer notre entrevue, reprit-elle. Vous me connaissez, je suppose, et vous savez si je suis fidèle à mes promesses.

Le drôle hésitait témoin aux oreilles de Mme Dutertre, Ellé se revit, quittant le château, accompagnée de Maxime, et recevant le suprême adieu de la vieille fille:

"Prenez garde! Je vous hais, je me vengerai!"

Oh! oui, la vengeance était préparée. Rien n'en arrêterait l'accomplissement.

—J'ai tenu à vous voir cette nuit même, reprit la mégère, Palmyre, car votre mari (elle appuya sur ces deux mots) va vite en besogne, et vous trouverez peut-être qu'il avait raison à l'arrêter dans en courant impétueuse.

Si les paroles avaient un sens trop clair pour celle qui les écoutait, la voix restait calme, posée.

—Mais, je voulais encore vous aider à préparer l'avenir, en éclairant le passé. Vous vous étonnez? Réservez-vous. Les surprises ne vous manqueront point..... pas qu'elles ne m'ont manqué, du reste. Cependant, j'avais prononcé le mot, vous ne supposez-vous. Le récit sera long. Il vaut mieux ménager nos forces.

Cécile retomba sur le fauteuil qu'elle venait de quitter.

Palmyre prit tranquillement un siège, rapprocha les tisons presque consumés, et monta avec soin l'huile de la lampe, entr'ouvrit un peu son manteau; ces préparatifs terminés, elle arrêta son regard sur la jeune femme affaissée devant elle.

Un éclair dédaigneux traversa ses prunelles; sa tête se renversa quelque peu sur le dossier de son siège, et elle commença de la même voix calme, posée :

—Vous êtes-vous demandé.... autrefois, à quel tenait l'empire, si universellement reconnu, de M. Dutertre sur les personnes dont il voulait conquérir l'appui?

Vous ne m'honorez pas d'une réponse; vous avez tort. J'aurais été charmée de comparer vos impressions premières aux miennes, et de les placer également près des faits curieux recueillis pendant mon voyage à Paris.

La torpeur dont avait souffert Cécile s'évanouissait peu à peu au son de cette voix qui, malgré le calme affecté, secouait chacune de ses fibres.

—Mademoiselle, dit-elle enfin, je ne pouvais ignorer que votre présence ici combleraient la mesure de mes douleurs. J'ai accepté l'entrevue parce que vous me faisiez appel au nom de l'intérêt de mes enfants. Eh bien! pourquoi vous complaire à remuer le passé? Rien de ce que vous pouvez avoir appris égalera-t-il ce que je souffre?.....

—Bien! interrompit Palmyre, avec un éclat sauvage. Bien!! Folle et aveugle serez-vous jusqu'à la fin. D'un mot, je pourrais vous briser...., mais il ne me plaît pas de le prononcer ainsi, ce mot. Il faut que celle par qui ma vie a été brisée, que celle par qui, deux fois, mon espoir a été anéanti, savoure, comme moi, goutte à goutte, l'amertume dans son âme elle m'a saturée!....

Sous l'accent vibrant de cette haine, Cécile, à force d'étonnement, reprenait possession d'elle-même.

Deux fois, disait Palmyre, ses espérances avaient été brisées par elle, Cécile! Comment justifier une accusation aussi étrange?

—Je ne sais pas, dit-elle, m'être trouvée plus d'une fois en opposition d'intérêts avec Mlle Fortin, qui peut se fier à moi, quand je lui affirmerai ma complète ignorance des desseins trop généreux de Mme de Tourgéville.

—Eh! que m'importait cette libéralité? s'écria Palmyre. Que devenait-elle auprès de la perte de Maxime? auprès de la perte du cœur d'Armand?

Cécile bondit et se redressa, fière, presque impétueuse.

"Armand! Son Armand! Palmyre osait évoquer l'image!"

Mais, avant qu'elle eût pu prononcer une parole, la vieille fille s'était redressée à son tour.

—Oui, dit-elle, Armand de la Géraudaye, mon cousin, devait être mon époux. Je trouvais en lui ce que, plus tard, je devinai en Maxime; une intelligence puissante, une énergie de volonté dominatrice, auxquelles je me serais associée de toute la plénitude de mes facultés. Mais j'aurais stimulé, pour un but élevé, sa nonchalance naturelle et notre fortune aurait favorisé ma tâche.

Vous renverserez l'édifice construit avec tant de labeur. Votre beauté l'emporta sans peine.... Vous le voyez, je ne me ménage pas et mets mon être chaque chose à la place convenable.

Armand perdu pour moi, je crus, un instant, pouvoir espérer que Maxime avait compris ma valeur. Son esprit délié sut pénétrer mes pensées; il mit tout en œuvre pour me cacher ses véritables projets: aveuglée, j'attendis.

Ce ne fut pas long. Je reconnus le piège au travers duquel je me jetai, car je voulais combattre. Par malheur, les recherches de ce genre sont toujours aussi qu'elles sont pénibles....

Lorsque j'allais revenir les mains pleines de preuves, une lettre me frappa d'un coup subit. Pendant plusieurs semaines le rostal impuissance, me demandant si la santé me serait rendue.

Avant la guérison complète, j'étais de retour et j'apprenais.... votre second mariage!

Croyez-vous qu'il soit possible de pardonner d'aussi cruelles injures?

—Ce que vous appelez injure, l'ai-je désiré? répondit la jeune femme. Puisque vous connaissez ma vie, vous savez si je repoussais l'idée d'une union nouvelle! Ne gardais-je pas dans mon âme, dans mon cœur, dans mon être tout entier, la chère pensée du bien-aimé disparu!

Ah! je ne vous ai pas plu le...... vivant.... que je n'avais cherché à vous enlever l'amour d'Armand.... mais Armand avait senti que je pouvais Palmer une affection unique, sans mélange de calcule ambitieux. Il vint à moi, pauvre enfant abandonnée, me fit librement le don de son amour et resta fidèle à ses promesses.

Le trésor était trop précieux. Un tel amour n'est pas fait pour la terre.... Armand m'a quittée, et, avec lui, mon bonheur est mort!....

Pourtant, au milieu de mes tortures, un souvenir m'a sauvée; celui d'Armand. J'avais mérité de souffrir, puisque j'avais été si heureuse!

La voix de Cécile ne s'était pas élevée, aucune note plus âpre n'était venue troubler l'harmonie de ce murmure.... Et, cependant, chaque mot avait pénétré, ardent, déchirant le cœur de Palmyre.

La vieille fille sortait jusqu'à sa chair se tordre, meurtrie, sous ces simples paroles.

Autrefois, à S***, vaincue par le calme, elle avait perdu toute prudence. Aujourd'hui, allait-elle encore s'abandonner aux réminiscences des jalousies folles qui avaient traversé son cerveau? L'ennemie détestée ferait-elle tomber l'arme placée entre ses mains?... Non!

Un empire absolu sur elle-même n'était pas la moindre des qualités de Palmyre. Refrénant tout signe d'émotion, elle reprit son siège et, posément, murmura :

—Nous venons de soulever un coin du voile qui recouvrait le passé, dit-elle: vous plaît-il, madame, d'en voir disparaître complètement les derniers lambeaux? Écoutez, l'histoire est aussi intéressante qu'imprévue.

La vision consolante qui contentait Cécile devint indistincte. Un choc intérieur l'avertit.... Elle s'était, néanmoins le coup mortel....

XV

LA JEUNESSE D'UN AMBITIEUX PAUVRE.

Palmyre commença lentement :

M. Dutertre ne possédait pas de fortune et, quoique très jeune encore, comprenait bien quelles entraves la pauvreté apporterait dans sa vie. Il se jura, néanmoins, d'égaler un jour les plus riches, les plus grands.

Indomptable, il ne recula devant aucune privation, aucun labeur, et suivit avec distinction les cours de l'Ecole de droit de Paris. Ses maîtres avaient pour lui une grande estime et n'auraient pas demandé mieux que de faciliter ses débuts. Malgré tout, M. Dutertre trouvait la route bien fatigante, bien longue. N'existait-il pas un moyen de l'abréger?

Ce moyen existait, puisqu'il fut employé. Seulement, par une inconcevable fatalité, Maxime n'en put tirer le profit convoité. Loin de là. Des revenus fâcheuses étaient survenus, et le jeune imprudent dut se résigner à quitter Paris.

Il vint en Normandie, pays de sa famille, et un séjour ici, qui devait être temporaire, tourna en résolution définitive.

Au grand étonnement de tous ceux qui avaient pu juger sa valeur, intellectuelle, M. Dutertre sollicita une place dans les tribunaux du sous-préfet. En apparence, c'était tomber de haut. Pour l'ambitieux, le premier degré vers une fortune inouïe venait d'être franchi!... Mais pour l'obtenir, cette fortune, il ne fallait reculer devant aucune des nécessités fatales qui, certainement, entraveraient le chemin.

Maxime Dutertre s'aguerrit sans peine et fortifia son esprit contre toutes les "sensibleries". L'expérience du passé lui inspira une prudence merveilleuse. L'exécution des projets qu'il méditait pouvant entraîner la ruine de l'audacieux, il eût fallu retomber sur autrui la responsabilité de ses actes.

Nul détail, si minime qu'on eût pu le juger, n'échappa à sa clairvoyance. Il s'agissait de choses plus enviables, à ses yeux, que la considération, que l'existence même: il s'agissait de sa fortune, et il s'apprêtait à la ramasser, fût-elle tombée dans la boue, dans le sang!....

Un criminel endurci, pour parler comme les moralistes, eût cependant reculé. Trois personnes, en effet, se plaçaient entre lui et le trésor convoité. Disparaîtraient-elles?

Deux enfants et un homme jeune, plein de force et de santé, ne laissaient guère prise aux éventualités sinistres.

Le hasard fut pour le patient guetteur. Les deux enfants succombèrent à peu de temps l'un de l'autre. D'une famille florissante, il ne resta qu'un petit garçon souffreteux, vraisemblablement destiné à rejoindre ses frères avant d'avoir pu atteindre l'âge viril.

L'homme, le père de ces enfants, chancela sous les coups reçus; mais sa robuste nature reprit vite l'équilibre ordinaire. Maxime Dutertre, le besogneux calculateur, perdit presque tout espoir: quelle apparence, désormais, de triompher?

Palmyre Fortin poursuivit avec animation:

Eh bien! l'apparence, une fois de plus, était trompeuse. Le père de famille fut, à son tour, frappé par le mal mystérieux qui venait d'enlever ses enfants. En quelques heures, il succombait. La veuve resta seule auprès d'un enfant au berceau.

Ces pertes successives et soudaines avaient eu un résultat moral bien étrange, car, loin d'éveiller la pitié, des soupçons honteux commençaient à se propager. Un ensemble de circonstances, surprenantes pour des médecins, corroboraient les soupçons. L'autopsie du corps du mari défunt eut lieu, puis la veuve fut mise en arrestation.

La malheureuse femme aurait, bien certainement, succombé sous le poids de la haine publique, si un défenseur courageux n'eût, sans relâche, combattu pour elle.

Ce défenseur, c'était Maxime, qui voyait, enfin!!! l'horizon s'éclaircir devant lui.

La veuve, sauvée, ne repousserait pas son unique ami. Sans doute désirerait-elle se consacrer absolument à l'enfant qui lui restait; mais cela n'était pas pour arrêter Maxime. Mille moyens se présenteraient de faire fléchir une telle résolution.

Ai-je besoin d'évoquer plus longtemps la période cruelle pendant laquelle une veuve, une mère sans reproches, je le reconnais avec joie! fut l'objet de l'accusation la plus horrible?

Ai-je besoin, davantage, de montrer cette malheureuse femme se renfermant naïvement dans la solitude la plus étroite, où elle croit échapper à tout ce qui n'est pas le souvenir de son amour détruit?

Ai-je besoin de montrer Maxime prudent, en habile stratégiste, de cette simplicité?

Faut-il ajouter que celle dont l'espoir reposait dans une sévère retraite, était en butte, non seulement aux poursuites de M. Dutertre, mais à l'amour de l'homme qui avait aidé à sa perte: M. Desmattre, le magistrat?

Vous tressaillez, madame, ce nom détesté éveille en votre cœur l'image des derniers instants du malheureux, mort parce qu'il avait voulu remplir son devoir, quelque ce devoir fût son propre arrêt!....

Vous tressaillerez plus profondément encore quand je vous aurai dit que, de ces deux hommes, le dernier vous aimait ardemment, pour vous seule, et il disait vrai en essayant de vous mettre en garde contre celui que vous alliez accepter pour époux.

En prenant le nom de Maxime Dutertre, vous avez réalisé ce que les anciens essayaient de l'immuable aveuglement du Destin....

Cécile venait de se soulever légèrement. Ses yeux, voilés par les longs cils des paupières, se troublaient un peu. L'accent de Palmyre lui apprenait que le moment suprême était venu.

Un rire rauque et discordant de la vieille fille la fit trembler.

—Pourquoi ne m'avez-vous adressé aucune question? disait celle-ci. N'éprouvez-vous donc pas le désir de connaître entièrement la vie de votre second mari?

Et comme Cécile se taisait:

—J'ai eu plus de curiosité, moi. J'ai cherché.... J'ai trouvé. Aussi bien, il me plaît de vous apprendre tout ce qui m'a coûté si cher en santé, en repos, en fortune, en bonheur!....

XVI

COMMENT LAURA AVAIT AIDÉ PALMYRE

Lorsque je me rendis à S***, près de vous, continua la vieille fille, j'étais déjà certaine d'avoir servi de jouet à Maxime. Mais je ne suis pas femme à supporter lâchement une défaite.

Je revins chez moi, très résolue à traverser les plans si subtilement préparés. Le bonheur voulut que je fusse, peu après, mise en possession d'un secret important. J'étais au fait des allées et venues de M. Desmattre et de M. Dutertre autour de la Géraudaye. Je les surveillai tous deux.......Je fus témoin de l'assassinat de Maxime par le magistrat.

Cécile eut un cri de surprise terrifiée.

—Cela n'est pas, protesta-t-elle. M. Dutertre a toujours soutenu s'être blessé en essayant de franchir une barrière. Ne flétrissez pas la mémoire d'un homme à qui je me suis toujours efforcée de pardonner.

—J'ai dit la vérité, madame. Le mensonge ne souille jamais mes lèvres.

—Alors, vous vous trompez, insista Cécile. L'instruction conduite par le commissaire de police donna raison à la version de M. Dutertre.

—On arrange parfois les choses au gré des convenances. D'ailleurs, il était impossible de conclure en désaccord avec les déclarations formelles du blessé. Souvenez-vous combien la vérité est toujours difficile à découvrir. Vous en avez fait l'expérience, madame. Accusée d'empoisonnement, vous êtes acquittée. Cela prouve-t-il que l'empoisonnement n'a pas eu lieu? Non.

Cécile étendit la main comme pour protester.

—Ne m'interrompez plus, reprit durement Palmyre. J'ai encore beaucoup de choses à vous apprendre.

Possédant le secret de M. Desmattre, poursuivit-elle, je résolus de me procurer un allié dont la position officielle faciliterait mes recherches. Je ne me trompais pas. Le magistrat me donna toutes les lettres nécessaires, et je partis pour Paris.

(A continuer.)